LES BOUCLES DE L'EACCD – 4 avril 2026 - BEAULON
REGLEMENT

Organisation :
L'EACCD organise la course « Les boucles de l'EACCD » à Beaulon (03) le **samedi 4 avril 2026**.

Programme et tarifs : 4 courses sont au programme.
- **1 km** (Poussins, nés en 2015 et 2016) – **départ à 14h15** – gratuit.
- **2 km** (BE et MI, nés en 2011, 2012, 2013 et 2014) – **départ à 14h30** – gratuit.
- **5 km** (nés en 2012 et avant) – **départ à 15h00** – 10 € pour les licenciés FFA (12 € pour les non-licenciés).
- **10 km** (nés en 2010 et avant) – **départ à 16h00** – 12 € pour les licenciés FFA (14 € pour les non-licenciés).

Les courses de 5 km et 10 km sont homologuées par la FFA et qualificatives pour les championnats de France.
Remboursement intégral en cas d'annulation par l'organisateur.

Participation :
L'épreuve est ouverte aux licencié(e)s et aux non licencié(e)s.
Chaque participant majeur doit présenter :
- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. *Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées.*
- une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA, accessible par le lien https://pps.athle.fr/ . Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.
- *Les licences qui étaient acceptées dans la réglementation 2023-2024 (FCD, FFS, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP), ne sont plus acceptées.*

Pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Inscription et retrait des dossards :
Inscription en ligne à partir du 01/02/2026 sur le site de l'EACCD, avec paiement en ligne.
https://eaccdompierre.sportsregions.fr/
Possibilité d'inscription par courrier ou par mail : Le coureur doit alors communiquer son n° de licence ou son attestation de PPS (ou son questionnaire de santé pour les mineurs) :
- Par courrier à Bernard CHAPON, 105 rue du Docteur Rouis, 03290 DOMPIERRE-SUR-BESBRE
- Ou par mail à bernard.chapon@orange.fr .

Seul un dossier d'inscription complet permettra le retrait du dossard. **Aucune inscription ne sera prise sur place.**

Les dossards sont à retirer au gymnase à partir de 13h00.

Départ / Arrivée/Consignes :
Le départ et l'arrivée auront lieu aux abords du gymnase Marcel Briat à Beaulon (03).
Le dossard doit être porté sur la poitrine et fixé avec 4 épingles (pas de ceinture porte-dossard).

Parcours/Sécurité :
Le parcours s'effectue entièrement sur route. Les concurrents doivent se conformer aux prescriptions du code de la route (notamment maintien sur le côté droit de la chaussée).
Le dispositif de sécurité est assuré par les signaleurs de l'organisation et les secouristes d'une association agréée.

Ravitaillement :
Un ravitaillement commun est disponible à l'arrivée des 2 courses.
Un ravitaillement supplémentaire est installé sur le parcours du 10 km.

Services :
Toilettes, vestiaires et douches sont disponibles.

Classements et récompenses :
Un lot sera remis à tous les participants du 5 km et du 10 km.
Un classement scratch faisant apparaître les catégories sera établi pour chaque course.
Récompense au premier de chaque catégorie, ainsi qu'aux trois premiers masculins et les trois premières féminines du classement scratch. La présence du récipiendaire est obligatoire à la remise de la récompense.

Droit à l'image :
Les concurrents autorisent les organisateurs à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaitre, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tous les supports.